

# L'enseignant

L'école libératrice

SECTION ACADÉMIQUE DE GRENOBLE



La grande chose de la démocratie,  
c'est la solidarité.

Victor Hugo



SECTION ACADEMIQUE DE GRENOBLE

Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 Grenoble Cedex 2

Tel : 04 76 23 38 54 - mail : [ac-grenoble@se-unsas.org](mailto:ac-grenoble@se-unsas.org)

<http://sections.se-unsas.org/grenoble>

# Pas de comité d'entreprise ?

Le SE-Unsa l'offre à ses adhérent·e·s

**ne plus  
payer  
le prix fort !**

billetterie shopping  
vacances spectacles  
locations courses  
attractions cinéma  
magasins voyages  
animations concerts ...

## le cinéma

- 20 à - 30 %

e-billets disponibles et + de 5 000 salles disponibles

## le shopping

- 5 à - 45 %

+ de 200 marques disponibles  
et des remises cumulables avec les promotions

## les vacances

- 5 à - 70 %

+ de 200 destinations dans 8 pays accessibles même en juillet/août

## les parcs / zoos

- 20 à - 45 %

e-billets disponibles  
et + de 80 parcs/zoos disponibles

## les spectacles

jusqu'à - 60 %

e-billets disponibles et + de 60 000 manifestations disponibles



<https://monespace.se-unsa.org>





## Sommaire

<b>Moi</b> , personnel de vie scolaire	4
<b>Moi</b> , professeur stagiaire	5
<b>Moi</b> , professeur d'EPS	6
<b>Moi</b> , professeur de Lycée Pro	7
<b>UNSA</b> : point retraite	8 / 9
<b>Moi</b> , professeur certifié / agrégé	10
<b>Moi</b> , enseignant contractuel	11
<b>Moi</b> , PsyEN	12
<b>Moi</b> , professionnel de l'école inclusive	13
<b>Moi</b> , professeur des écoles	14
Bulletin d'adhésion	15
L'équipe du SE-Unsa académique	16

### Syndicat des Enseignants - UNSA

Bourse du travail - 32 av. de l'Europe  
38030 GRENOBLE CEDEX 2

Tél. 04 76 23 38 54 - [ac-grenoble@se-uns.org](mailto:ac-grenoble@se-uns.org)

### REVUE TRIMESTRIELLE

Elaborée en février 2020

Directeur de publication : Serge RAVEL

Rédacteur en chef : Serge RAVEL

Rédaction : secrétaires de branche

Maquette : Sophie Descazaux

Graphisme : Guillaume Desmaison

Illustrations : Amandine Parente

Crédits photos : Freepik

Imprimerie : OnLinePrinters

N° CPPAP 1018 S06637 - N°ISSN 1023S06637

## Restons mobilisé·e·s

Au nom de toute l'équipe du **SE-Unsa** de l'académie de Grenoble, je vous souhaite une année 2020 empreinte de sérénité, d'épanouissement professionnel et personnel, dans un climat social apaisé et un climat scolaire plus serein. Vous pourrez sans doute rétorquer que l'actualité ne facilite pas les choses !

En effet, depuis le 5 décembre, un dossier occupe l'avant scène et suscite de l'inquiétude : celui des retraites. Sur ce sujet chaud, rappelons que **L'UNSA** n'était pas demandeuse de cette réforme visant à instituer un système universel à points. Pour autant, elle a fait le choix d'être utile aux salarié·e·s en se mobilisant mais aussi en négociant et en proposant sans relâche des solutions. C'est ainsi qu'elle peut mettre à son actif des avancées, des compensations, des garanties et de moindres reculs. **L'UNSA** reste mobilisée pour continuer à faire évoluer le projet de loi.

Aussi le **SE-Unsa**, en syndicat revendicatif, vous invite à interpellier vos parlementaires pour faire bouger les lignes ! Concernant le cœur de nos métiers, plusieurs sujets nous préoccupent au plus haut point. Comment, tout d'abord, ne pas revenir sur le holdup réalisé par nos dirigeants avec la loi fonction publique qui écarte vos délégués du personnel des CAP concernant la mobilité (dès janvier 2020) et l'avancement (janvier 2021) ? C'est un recul sans précédent du dialogue social !

Deuxième point en tension, la réforme du bac et les E3C. Sur ce dossier, si le ministre avait écouté le **SE-Unsa** et annulé la première série d'épreuves, la communauté éducative n'aurait pas eu à vivre ces moments très difficiles...

Enfin, sujet qui nous interpelle au plus haut point, celui de la souffrance au travail, qui conduit parfois nos collègues à commettre un geste irréparable. Le **SE-Unsa** est mobilisé pour que tout soit mis en œuvre afin que les situations signalées soient réellement prises en charge par notre administration. Sur ces points comme sur beaucoup d'autres, nous ne doutons pas que notre nouvelle rectrice, Madame INSEL, en poste depuis le 5 février, sera à l'écoute des propositions du **SE-Unsa**.

Du 31 mars au 2 avril, les délégués des 22 syndicats de notre fédération **L'UNSA Education**, se réuniront à Poitiers pour élaborer un projet fédéral pour les 4 années à venir. Souhaitons leur de riches débats avec en toile de fond la vision d'une société où l'écologie et la solidarité auraient toute leur place au regard des urgences climatiques et sociales.



Serge RAVEL  
Secrétaire académique

# Le SE-Unsa toujours en action

Moi, personnel de vie scolaire

L'histoire récente (voir encart ci-dessous) et notre enquête académique sur les conditions de travail des CPE menée l'an dernier avaient mis en avant l'important ressenti de « souffrance » au travail rencontré par une immense majorité de collègues. La non reconnaissance de notre identité professionnelle par les parents mais surtout par nos collègues enseignants et notre direction est la source principale de ces risques psychosociaux. Le SE-Unsa est fortement engagé pour pousser l'institution à prendre en compte ces risques et à mettre en place des mesures concrètes pour

écouter, soutenir et accompagner les collègues. Après avoir fortement insisté pour nous réunir en groupe de travail ce 28 janvier (le GT était prévu depuis fin juin le 26 septembre et annulé sans qu'une date soit fixée), les élus CPE du SE-Unsa ont rappelé l'impérieuse nécessité d'aboutir à des choses concrètes d'ici la fin de

l'année (il faut régulièrement insister pour la tenue des GT). Il en va de la crédibilité du rectorat et du rapport de confiance entre notre hiérarchie, les organisations syndicales et les professionnels.

Après des échanges nourris (en présence de 2 IA-IPR, une DRH adjointe, une principale de collège et les élus CPE), nous avons acté de travailler sur deux points cruciaux :

- la formation continue avec plus particulièrement l'enrichissement de l'offre (notamment des analyses de la pratique) et la possibilité accrue de réunir différents corps autour de mêmes sujets,
- la réalisation d'un support rappelant les missions et le cadre d'exercice des CPE, document à destination des enseignants et personnels de direction via les IA-IPR.

Le prochain groupe de travail est prévu le 24 mars avec les responsables de la FTLV.



Mickael Fournier, CPE au collège Fernand Berthon de Saint Rambert d'Albon dans la Drôme, s'est donné la mort le 26 avril 2018.

Suite à ce drame, un CHSCT départemental extraordinaire a été réuni par l'IA DASEN de la Drôme le 24 mai 2018 et a acté la mise en place d'une délégation d'enquête. Celle-ci, composée de 4 représentants des personnels (dont 1 représentante UNSA Education) et de 4 représentants de l'administration (un représentant de l'IA DASEN, le psychologue de l'EN, la conseillère de prévention académique et le conseiller de prévention départemental) a été chargée d'interroger l'organisation du travail, d'identifier les facteurs d'ordre professionnel qui auraient pu conduire M. Fournier à commettre son geste et de proposer des mesures de prévention pour améliorer les conditions de travail des CPE. Cette délégation a rendu ses conclusions lors du CHSCT du 25 juin 2019. L'enquête a conclu qu'à la lumière des éléments analysés, les facteurs de risques psycho-sociaux que sont les "conflits de valeurs" et les "exigences émotionnelles" apparaissent prédominants dans la dégradation des conditions de travail de M. Fournier et l'atteinte à sa santé. Des mesures de prévention ont été préconisées selon 4 axes : la communication, les mécanismes d'information et d'alerte, la formation et l'accompagnement au changement et l'organisation du travail. Ces conclusions et préconisations ont été présentées aux personnels du collège mercredi 18 septembre par l'IA DASEN, en présence de deux représentants du personnel du CHSCT.

Parallèlement au travail de la délégation d'enquête, la Rectrice a reconnu l'imputabilité au service du suicide en mars 2019. La commission de réforme de juillet 2019 également.



Frédéric ZMARZLY

# Le SE-Unsa : force de proposition

En ouverture de séance, les nouveaux membres (élus des usagers) ont été présentés. Pour le **SE-Unsa**, c'est Jean-Christophe CLERC qui représente les étudiants.

Il a aussi été procédé à l'installation du nouveau bureau de direction de l'INSPE.

Dans les chantiers en cours, on peut noter :

- la **constitution du conseil d'orientation scientifique et pédagogique** composé de :

✓ 10 membres de droit représentant en nombre égal UGA et USMB

✓ 10 personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur et moitié par le conseil de l'INSPE

Ce conseil doit reprendre toute sa place et compter, outre les chefs d'établissements et les inspecteurs, des enseignants 1er et 2nd degrés ainsi qu'un CPE.

- la recherche **d'un nouveau responsable pour la mention MEEF PE.**

### Point sur la nouvelle offre de formation :

Jean-Michel Blanquer accepte un aménagement à minima et dans le respect de l'autonomie des universités, des maquettes de M1 pour septembre 2020 et une restructuration profonde des maquettes de M1/M2 pour septembre 2021. L'objectif du nouveau concours est maintenu en 2022 et l'obligation d'une contribution des enseignants de terrain (pour 33 % du volume de formation, hors tutorat) dès la rentrée 2020, dans chaque mention, est réaffirmée.

Fin des discussions entre les directions générales du ministère et les organisations syndicales le 30 janvier, ce qui permettra la stabilisation définitive des modèles de concours.

### Format pour tous les concours :

- écrits : coeff 1/3

- oraux : coeff 2/3

Des évolutions sont encore en cours suite aux discussions avec les organisations syndicales, dont le **SE-Unsa**, sur les intitulés et la durée des épreuves ainsi que les modalités de mise à disposition des documents pour les épreuves.

### Interventions de l' élu du SE-Unsa :

✓ Demande d'accès à des salles de travail pour les étudiants et stagiaires qui le souhaitent

**Réponse apportée :** *compliqué car manque de locaux disponibles, risques de dégradation, ainsi que la question de la sécurité (nombre de personnes présentes à un instant T).*

-> Proposition du **SE-Unsa** : étant donné qu'un bureau avec des agents, ouvert récemment, s'occupe des questions pratique-techniques au sein de l'INSPE, l' élu du SE-Unsa a proposé que ceux-ci puissent indiquer aux étudiants et stagiaires les salles disponibles et fournir le passe en échange d'une carte étudiant, d'un émargement et de la précision du nombre de membres du groupe.

✓ L'illisibilité du service moodle (espace de travail en ligne)

La communication ayant été faite par mail, l' élu du **SE-Unsa** a mis en évidence le problème de lisibilité de ce mode de communication dans les très/trop nombreux mails reçus de l'UGA puisqu'aucun étudiant ne s'est présenté.

**Réponse apportée :** *Ce problème est récurrent. Cette année, ont été mis en place deux jours de formation avec un spécialiste disponible à tout moment. Apparemment aucun étudiant ne s'est présenté.*

-> Proposition du **SE-Unsa** : faire un affichage papier ou relayer l'info directement par les responsables pédagogiques.

✓ Oubli de joindre les M2B à une UE inter-mention pourtant nécessaire à l'obtention du master

**Réponse apportée :** *le problème est réel. Le nécessaire doit être fait afin de remédier à celui-ci cette année (possiblement des étudiants pas encore dans la boucle) et les années futures.*



Le prochain conseil de l'INSPE se tiendra le **Mercredi 8 avril 2020 de 14h à 17h**

# Changements en perspective

**N O U S**  
ENSEIGNANTS  
D'EPS  
**SE-Unsa**

Le 28 janvier dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'UNSS ayant pour objectifs principaux le vote du rapport général 2018-2019, du budget prévisionnel 2020 et de la modification des statuts liée à la fusion des inspections générales. Le **SE-Unsa** a tenu à rappeler la gravité du contexte social et professionnel. Il a également demandé au ministre de l'Éducation nationale une réelle visibilité et lisibilité de son soutien au sport scolaire, plus souvent utilisé comme vitrine dans les propos ou les projets affichés du gouvernement qu'activé comme levier essentiel des politiques éducatives.

La directrice nationale de l'UNSS, Nathalie Costantini, a explicité au cours de cette AG que, dans le cadre de la mise en place de l'ANS (Agence Nationale du Sport) créée en avril 2019, des règles de financement changeaient. Les subventions de l'ex CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) perçues par les services régionaux et départementaux de l'UNSS deviennent désormais des crédits directement versés aux associations sportives par l'ANS sur la base d'indicateurs que l'UNSS fournira (ex : AS en difficulté financière, AS des DOM, ...). Ce nouveau cadre prenant effet dès 2020, les premiers crédits seront versés aux AS dès le mois de juillet prochain.

Nathalie Costantini a ensuite présenté le bilan des actions de l'UNSS sur l'année écoulée 2018-2019 :

- L'UNSS et son fonctionnement
- Le sport scolaire en mouvement
- Les actions en faveur du développement de l'UNSS
- La visibilité et l'image de l'UNSS

Concernant le budget 2020, l'analyse fait état d'évolutions depuis le dernier conseil d'administration de décembre 2019 comme une stabilité des subventions des ministères et des collectivités territoriales, une baisse de la subvention des partenaires liée au non renouvellement d'un contrat ou encore une stabilité de l'enveloppe allouée au fonds de solidarité.

A noter qu'aucune augmentation du contrat licence n'aura lieu en 2020.

Le **SE-Unsa** a noté positivement le maintien des subventions des collectivités territoriales. Il a rappelé que malgré des efforts notables de l'UNSS en matière de réduction des coûts de fonctionnement, il y aura un seuil des dépenses en-deçà duquel il sera impossible de descendre, de la même façon que les subventions ministérielles comme des collectivités territoriales ne sont lucidement pas extensibles.

Le **SE-Unsa** a rappelé que la variable des partenaires jouait un rôle important et déterminant.

Durant cette AG, il a été également abordé les modifications de statuts de l'UNSS. En raison de la naissance de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) issue de la fusion des inspections générales de l'Éducation nationale (IGEN), de l'Administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), des Bibliothèques (IGB) et de la Jeunesse et des Sports (IGJS), les statuts de l'UNSS doivent évoluer.

Pour en savoir plus : [http://bit.ly/Chg\\_UNSS](http://bit.ly/Chg_UNSS)

### Associations sportives : je demande des aides financières !

L'UNSS vient d'ouvrir la campagne du fonds de solidarité 2020. Pour vous aider à voir plus clair dans les démarches à effectuer pour demander et percevoir cette aide financière, le **SE-Unsa** met à votre disposition et vous propose de commander GRATUITEMENT son kit *Fonds de solidarité* composé de 4 fiches pratiques :

- C'est quoi le fonds de solidarité ?
- Comment ça marche ?
- Quel calendrier respecter pour en profiter ?
- Comment construire son dossier et comment est-il instruit ?
- Quelles prérogatives pour bien gérer son budget d'AS et se protéger ?

En 7 ans, ce sont presque 1000 associations sportives qui ont bénéficié de cette aide financière, cette année ce sera peut-être votre AS !

[http://bit.ly/Fiches\\_AS](http://bit.ly/Fiches_AS)



Marie - Françoise PUTOUD

# Une avancée à petits pas

### Réforme de l'orientation... vigilance !

La réforme sur la liberté d'orientation va modifier en profondeur l'organisation et le fonctionnement des LP : mixité des publics dans les classes, UFA...). Les LP vont, avec la réforme, devenir pour partie des sous-traitants des GRETA et autres organismes de formation. La mise en place d'un système d'assurance qualité devient obligatoire à partir de janvier 2021 pour l'ensemble des organismes (Label Eduform pour les GRETA). Les EPLE vont devoir suivre et intégrer cette démarche dans leur quotidien et structurer notre activité. Si une telle démarche peut trouver son intérêt dans l'optique d'une amélioration de la prestation fournie au bénéficiaire, il faudra s'assurer aussi qu'elle ne reste pas une approche purement systémique qui occulterait les aspects humains. Il faudra être vigilant pour qu'elle soit aussi une opportunité d'échanger et travailler sur l'amélioration des conditions de travail des enseignants dans les structures ainsi qu'une juste répartition de la manne financière générée par ces nouvelles modalités de formation.

### Réforme de la voie pro... une avancée à petits pas !

Le 7 janvier, le ministre a écrit aux membres du comité de suivi pour faire le point sur les travaux autour de la mise en place de la transformation de la Voie Pro. Que peut-on retenir de ce courrier ?

#### • Des déclarations d'intention

Le ministre rappelle les objectifs d'attractivité d'insertion professionnelle des jeunes. Il s'agit de valoriser les élèves et de travailler à leur

réussite. Difficile de dire autre chose !

Notons toutefois, qu'à aucun moment, l'indispensable amélioration de nos conditions de travail n'est évoquée, silence révélateur...

#### • Quelques timides avancées

Conformément aux demandes du **SE-Unsa**, les corps d'inspection sont sollicités pour renforcer leur présence sur le terrain. Les doyens des IEN/IET seront réunis, le 24 janvier, pour « accompagner, soutenir et aider les équipes ». Pour l'instant, sur le terrain, à noter quelques rencontres avec les IEN pour les collègues d'enseignement professionnel, mais rien encore en vue pour ceux d'enseignement général.

Par ailleurs, notre proposition de développement de ressources pédagogiques a été retenue.

Pour la réalisation du **chef-d'œuvre**, une banque nationale d'idées est à l'étude. L'arrêté définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre est, enfin, transmis aux collègues. De même, un outil comparable est envisagé pour la co-intervention. Rien de précis pour l'instant, mais on s'oriente vers des idées de séquences.

En revanche, silence sur le temps nécessaire de formation et de concertation !

#### • Un ensemble qui reste flou

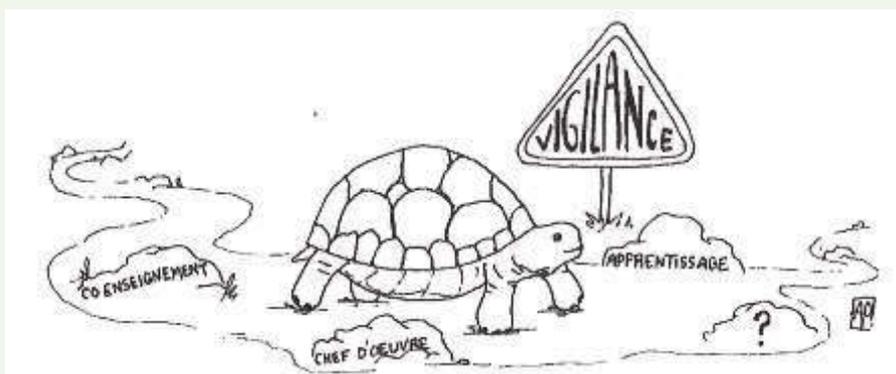
Notre ministre l'a dit « les heures de consolidation méritent une attention soutenue » au regard des faiblesses en maths et en français. Aucune perspective pour l'instant, juste noter que, dans plusieurs établissements, l'AP est dispensée en classe complète.

### L'avis du SE-Unsa

Le **SE-Unsa** regrette que les questions de concertation, de rémunération et de reconnaissance de l'augmentation du volume de travail des PLP ne soient pas abordées. Comment envisager une adhésion des personnels à la réforme si l'on ne valorise pas correctement leur investissement ?



Christiane LIEVOUX





# Retraite

## L'UNSA, le syndicalisme des solutions

L'UNSA n'était pas demandeuse de cette réforme visant à instituer un système universel à points. Pour autant, l'UNSA a fait le choix d'être utile aux salarié-es en se mobilisant mais aussi en négociant et en proposant sans relâche des solutions. C'est ainsi que l'UNSA peut mettre à son actif des avancées, des compensations, des garanties et des moindres reculs. Nous restons mobilisés pour continuer à faire bouger les lignes du projet de loi.

### 1 • Une date d'application reportée



Le nouveau système n'entrera en vigueur que pour ceux nés en 1975 et non 1963 comme prévu. 40 % des salarié-es des secteurs public et privé ne sont donc plus concerné-es. D'ici 2037, il faudra trouver les compensations (refonte des grilles salariales...) pour la totalité des salarié-es.

### 2 • 100 % des droits acquis



Pour les carrières à cheval sur les deux systèmes de retraite, le mode de calcul pour garantir 100 % des droits acquis s'appuiera sur la situation la plus avantageuse pour le salarié.

### 3 • La revalorisation du minimum contributif



De 702 € aujourd'hui, il sera de 1000 € dès 2022 puis porté à 85 % du SMIC en 2025. Grâce à l'UNSA, ce minimum sera étendu aux carrières à temps partiel.

### 4 • Le retrait de l'âge pivot



Pour l'UNSA, l'instauration d'un âge pivot à 64 ans est punitive. Sans le retrait de cette mesure obtenu par l'UNSA, 200 000 salarié-es dès 2022 auraient été pénalisé-es.

### 5 • Des droits familiaux étendus



Inexistante actuellement, une majoration de pension de 5 % dès le 1<sup>er</sup> enfant est acquise. Par ailleurs, la pension de réversion est attribuée à partir de 55 ans et sans condition de ressources pour tous.

### 6 • Une meilleure prise en compte de la pénibilité



Des avancées ont été obtenues en particulier sur le travail de nuit et les équipes alternantes. Par ailleurs cette prise en compte de la pénibilité sera effective dans le secteur public.



## 7 • Le contrat social à la RATP et à la SNCF respecté

EN COURS

À défaut de la clause « du grand-père » que l'on continue à défendre, l'UNSA a obtenu le respect du contrat social pour une proportion importante d'agents. Une négociation par entreprise doit se poursuivre et des compensations doivent être trouvées pour assurer ce contrat social à la totalité des agents.

## 8 • Une revalorisation des carrières des enseignants

EN COURS

La revalorisation des rémunérations, assurant un bon niveau de pension est inscrite dans la loi. Les négociations ouvertes doivent maintenant la concrétiser.

## 9 • L'ouverture de concertations sur les fins de carrière

EN COURS

La problématique des fins de carrière et de l'emploi des seniors est enfin sur la table. Il reste à connaître les décisions prises et les avancées éventuelles.



## L'UNSA toujours mobilisée pour obtenir d'autres avancées

**1 Équilibre financier :** Un cocktail de mesures doit permettre d'équilibrer le régime des retraites. Il ne serait pas acceptable que seuls les salariés aient à en porter la responsabilité. L'effort doit être partagé par le gouvernement et les employeurs (publics comme privés).

**2 Pénibilité/ fin de carrière :** Les critères de pénibilité exclus du précédent dispositif doivent être réintégrés (charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques, exposition aux agents chimiques). De plus, la durée exigée pour un départ anticipé au titre de la dangerosité doit être fixée pour toutes et tous à 17 ans. Enfin, le dispositif de carrière progressive doit être ouvert, en 2022, aux agents de la Fonction publique et aux salarié-es du privé dès 59 ans, sans perte des droits à pension.

**3 Solidarité :** L'UNSA demande que le minimum contributif soit porté à 100 % du SMIC. Par ailleurs, les périodes de chômage non indemnisées doivent ouvrir des droits à la retraite. Enfin, un système d'assurance prévoyance pour toutes et tous, et comprenant un financement de l'employeur doit être mis en place.

**4 Fonction Publique :** Des revalorisations pour les catégories B et C de tous les versants de la Fonction Publique (État, Hospitalière, Territoriale) sont indispensables. Concernant la situation des personnels de l'Hospitalière, l'UNSA demande des dispositifs assurant un départ en retraite anticipée, fonction de la pénibilité des métiers.



Âge pivot, capitalisation, âge à taux plein, prise en compte des primes...  
De nombreuses notions, souvent obscures.

Retrouvez les éclairages UNSA sur la FAQ de notre site.

# Les E3C : le SE-Unsa avait pourtant alerté !

Moi, professeur certifié / agrégé

### Il faut le savoir...

Le SE-Unsa ne s'est pas opposé par principe aux E3C, bien au contraire : nous réclamions un poids moindre pour les épreuves terminales sans nous reconnaître dans un contrôle continu intégral sur la seule base des bulletins. Pour nous, il est nécessaire d'une part de ne pas confondre évaluation formative et évaluation certificative, et d'autre part, de protéger les enseignants de toutes les pressions avec une norme externe qui garantisse des exigences comparables d'un lycée à l'autre. Nous nous sommes donc opposés aux E3C sous cette forme...

L'annonce, fin novembre, du report d'une semaine de l'ouverture très attendue de la banque nationale de sujets a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Nous avons pris position pour une annulation de la première session d'épreuves, sujet qui affectait largement les conditions de travail des enseignants de lycée et qui souffrait d'une impréparation accablante. Le Ministre est resté sourd et les a maintenues coûte que coûte. Ses priorités n'étaient pas celles des enseignants. De son électorat peut-être ?... Une première session du nouveau bac général qui se tient avant les élections : n'est-ce pas là la preuve de la capacité d'un gouvernement à réformer ?

Grenoble, le 30 janvier 2020

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE Réforme du bac : tensions lors des E3C

L'UNSA Education de l'académie de Grenoble s'est exprimée en comité technique académique le mardi 28 janvier dernier dans ces termes concernant les **Épreuves Communes de Contrôle Continu** du bac :

« **L'UNSA-Éducation**, favorable à des évolutions et des changements dans l'Éducation Nationale pour la réussite de tous les élèves, dénonce la surdité du gouvernement. Bien que notre organisation ait dénoncé l'impréparation et demandé l'annulation de cette 1<sup>ère</sup> session des E3C, le ministre s'est entêté à maintenir les épreuves, mettant en difficulté toute la communauté éducative : des élèves stressés, des parents angoissés, des enseignants surchargés, des chefs d'établissement sous pression, des personnels administratifs et de santé réquisitionnés... »

Dès le 29 novembre, l'UNSA Education alertait le ministère de l'éducation nationale par communiqué de presse demandant l'annulation de la 1<sup>ère</sup> session des E3C, demande reformulée le 19 décembre au conseil supérieur de l'éducation puis le 10 janvier avec d'autres organisations syndicales.

Malgré ces interpellations, le ministre a pris la responsabilité de maintenir ces épreuves. La communauté éducative est malheureusement aujourd'hui victime de ce choix, les incidents se multipliant dans des établissements de l'académie.

Pour l'UNSA Education boycotter des épreuves certificatives du bac, c'est mettre en difficulté les élèves qui les ont préparées et déconsidérer les enseignants qui ont assuré leurs missions. Aussi, l'UNSA Education n'appelle ni au blocage des épreuves ni à l'usage de la violence. Elle dénonce en revanche les interventions parfois disproportionnées des forces de l'ordre à l'encontre des lycéens.

L'UNSA Education reste force de proposition pour les personnels en demandant du temps de préparation et de correction et une hausse du montant de l'indemnité de contrôle continu.



### S'opposer, proposer : pas d'incohérences...

En syndicat utile, le SE-Unsa propose un dossier spécial **Réforme du Lycée** avec un état des lieux et ses propositions sur 4 points :

les CONTENUS / les MOYENS

La charge de TRAVAIL DES PP / L'ÉVALUATION.

**Commandez notre dossier**

**par mail à [ac-grenoble@se-unsa.org](mailto:ac-grenoble@se-unsa.org)**



Sophie DESCAZAUX

## Professeur documentaliste : un atypisme « payé » au prix fort !

Plus de 30 ans après la création du CAPES de documentation, les professeurs documentalistes continuent à se voir appliquer, par l'administration, des mesures discriminatoires qui les pénalisent lourdement : impossibilité de percevoir des heures supplémentaires, allocation d'une indemnité de sujétion particulière très inférieure à la part fixe de l'ISOE, impossibilité d'être rémunérés à l'égal des autres enseignants en tant que professeur principal, intégration à la catégorie « autre personnel », avec les personnels administratifs, les infirmiers... dans le cadre du dispositif « Devoirs faits », impossibilité d'envisager une progression de carrière au sein de la discipline en raison de l'absence d'agrégation.

A l'heure où l'ensemble de la communauté enseignante s'inquiète, à juste titre, de la revalorisation de sa rémunération dans le cadre du projet de réforme des retraites, les professeurs documentalistes ne peuvent que redouter, dans le futur système, le creusement de l'écart de traitement qu'ils subissent actuellement.

Fortement impliqués dans l'EMI, identifiés par le Ministère comme enseignants ressources pour le suivi et l'accompagnement des projets d'orientation des élèves et plus récemment pour le PIX, les professeurs documentalistes vivent très mal cette distorsion entre les missions qui leur sont confiées et les inégalités de traitement dont ils sont victimes.

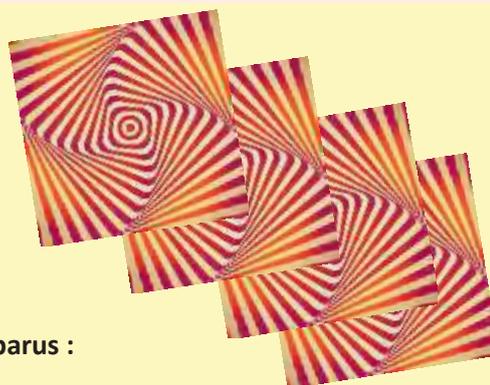
Dans le cadre des revendications pour le maintien des niveaux de pension des enseignants, le **SE-UNSA** veillera à ce que les professeurs documentalistes ne soient pas une nouvelle fois oubliés.

Catherine NOVEL

## LOI FONCTION PUBLIQUE

### En trompe l'œil ?

**S**i certains éléments de la loi de « Transformation de la Fonction Publique » peuvent paraître positifs pour les garanties des agents contractuels, attention au trompe l'œil !



A ce jour, 3 nouveaux décrets concernant les contractuels sont parus :

**la rémunération, le remplacement et la portabilité.**

Désormais, les critères de fixation de la **rémunération** des agents contractuels sont énoncés dans le statut général de la Fonction publique. La rémunération est fixée par l'employeur en tenant compte des fonctions exercées, de leur qualification et de leur expérience.

La loi ajoute qu'il peut être également tenu compte de leurs résultats professionnels et des résultats collectifs du service. En revanche, elle n'indique pas si la rémunération fait référence à un indice ou si elle correspond à un montant global. Cette modalité reste à la discrétion de l'employeur. L'UNSA y voit une vraie opportunité de construire enfin de véritables déroulés de carrière et insiste auprès des employeurs pour qu'ils se saisissent de cette possibilité.

La loi de « Transformation de la Fonction Publique » ouvre la possibilité de la **portabilité** du CDI. Elle permet à l'employeur qui le souhaite de recruter directement, en CDI, un agent contractuel bénéficiant déjà d'un engagement à durée indéterminée avec un autre employeur et ce quel que soit le versant de la Fonction publique, dès lors qu'il s'agit d'exercer des fonctions de même catégorie hiérarchique. Cette disposition est censée favoriser la mobilité inter-versants, or :

- La portabilité du CDI n'est en rien une obligation de l'employeur, le recrutement peut se faire en CDD ;
- Il n'y a pas conservation des stipulations du contrat, l'agent étant régi par les conditions d'emploi définies par son nouvel employeur.

C'est un des éléments que regrette l'UNSA car la portabilité du CDI aurait dû garantir à minima la rémunération.

Le congé pour invalidité temporaire imputable au service est ajouté aux possibilités déjà existantes de **remplacement** d'un agent titulaire absent : temps partiel, congé maladie, congé de maternité....

Pour l'UNSA, le risque de recours abusif aux contractuels augmente, ce qui pourrait accentuer leur précarité.



**L'UNSA défend tous les agents contractuels. 22,5 % des agents de la Fonction publique, soit environ 1 million de personnes, sont des contractuels, majoritairement des femmes en temps partiel. Elle sera très attentive au contenu des textes et fera valoir ses propositions dans le but d'améliorer toujours la situation des agents, quel que soit leur statut.**



Mylène MOUNIER

Moi, professeur contractuel

# L'audience du 24/01/2020 au rectorat

## Moi, PsyEN

**D**e nombreux sujets ont été abordés durant cette audience, mais les réponses apportées par l'administration n'ont pas apaisé nos inquiétudes quant à la dégradation des conditions de travail des PsyEN et l'arbitraire qui pèse désormais sur le déroulement de leurs carrières. En introduction, le **SE-Unsa** a rappelé son positionnement concernant la loi réformant la fonction publique qui réduit le dialogue social à des audiences comme celle d'aujourd'hui, puisque les CAPA et GT sont progressivement quasiment tous supprimés. Le DRH indique que le ministère a donné consigne aux rectorats de ne transmettre aucune information aux organisations syndicales concernant les opérations de mobilité cette année. Il tente de nous rassurer en affirmant qu'en cas de non satisfaction, les collègues auront accès sur i-prof à des éléments leur permettant de formuler un recours, le cas échéant.

Les dernières CAPA sont prévues le 27/03/2020 pour les avancements accélérés d'échelon, le 5/06 pour l'accès à la hors classe, le 24/06 pour l'accès à la classe exceptionnelle et l'échelon spécial. Le GT congés de formation se déroulera courant mars.

**Le SE-Unsa / SNP est intervenu ensuite sur 7 points :**

**Les postes vacants :** cette année encore, de nombreux postes de psychologues EN restent vacants chez le EDA occasionnant de nombreux dysfonctionnements sur le terrain. Le SE-Unsa / SNP adresse à la rectrice une revendication formulée auprès du ministère : une

modification des lignes de gestion budgétaire et l'établissement d'une ligne budgétaire spécifique pour les postes de PsyEN EDA, indépendamment des effectifs de PE, sur le modèle des PsyEN EDO. En effet, les PE ne peuvent plus occuper des postes de PsyEN, il n'est donc plus possible de recruter dans ce vivier. L'augmentation des postes au concours reste le véritable moyen de dispenser un service de qualité, mais les chiffres de 2019 et 2020 rendent nécessaires l'obtention de moyens pour l'embauche de contractuels dans l'académie pour les deux années à venir.

**Communication DSDEN/RECTORAT :** le **SE-Unsa** déplore une fois encore les dysfonctionnements institutionnels qui lèsent les PsyEN dans leur carrière. Les exemples sont nombreux pour démontrer à l'administration que les PsyEN EDA ont disparu des radars et ne sont pas destinataires des informations les concernant (circulaires congés formation, temps partiel, accès à la formation...). L'adjointe à la CSAIO chargée de la mise en œuvre du plan de formation reconnaît des dysfonctionnements dans certains départements.

Le DRH se propose de sensibiliser les SG à cette problématique afin que les DSDEN assurent correctement le relais des informations nous concernant (mailing list des PsyEN EDA à constituer ou transmission via les IEN).

**Formation continue :** cette année certains PsyEN ont pu accéder à des formations de qualité. Toutefois, un sentiment d'iniquité dans le traitement des candidatures est ressenti encore une fois par un manque de communication DSDEN / Rectorat. Nous souhaiterions plus de transparence et que les DSDEN assurent bien la transmission des informations concernant la mise en œuvre du PAF aux PsyEN EDA. C. Clanché propose de permettre l'an prochain davantage de formations à candidatures individuelles et de pratiquer le surbooking pour éviter une perte de formation (psychologues non disponibles car prévenus trop tardivement).

**Financement du matériel par les mairies :** l'an dernier, le rectorat a financé plusieurs mallettes du WISC 5 pour les

CIO. Nous demandons que les PsyEN EDA qui ne parviennent pas à obtenir de financement des mairies, malgré de nombreuses démarches et le soutien de leurs IEN, puissent bénéficier d'un budget exceptionnel pour financer les tests indispensables à l'exercice de leur fonction. Le rectorat propose un courrier que les DASEN enverraient aux mairies. Le **SE-Unsa** revendique un déblocage de fonds pour satisfaire les besoins en achat de WISC 5. Un état des lieux du matériel sera mis en œuvre par le rectorat.

**Lien DSDEN/MDPH :** le **SE-Unsa** signale les dysfonctionnements de certaines MDPH qui ne respectent pas les règles de confidentialités des compte-rendus et qui siègent en équipe d'évaluation sans psychologue.

**Frais de déplacement :** le DRH nous affirme que les enveloppes 2020 seront encore plus basses que l'an dernier. Il nous est demandé de rationaliser au maximum nos déplacements pour ne pas dépasser les enveloppes.

**Cumul d'activités :** le **SE-Unsa** demande confirmation des critères énoncés l'an dernier en audience : exercice de l'activité en dehors du temps de service et sans empiètement avec le secteur d'intervention. En effet, des collègues qui respectaient ces critères se sont vu refuser leur demande de cumuls sans aucune explication. Le DRH réitère sa position et affirme que des demandes ont obtenu satisfaction.



Annie COMBET

# L'envers du décor...

Les réactions du SE-Unsa Grenoble au communiqué de presse de Mr BLANQUER, suite au comité de suivi de l'école inclusive de novembre 2019 :

Notre ministre s'auto satisfaisait en annonçant...	Le SE-UNSA Grenoble faisait pendant ce temps le constat des réalités locales....
<i>Une école transformée</i>	La circulaire école inclusive date du 29 Juillet !!! 2 mois de fonctionnement dans l'urgence de la rentrée, personne n'ose prétendre que c'est la « réussite de l'école inclusive » !
<i>Des recrutements massifs d'AESH</i>	Ce sont, dans la majorité des cas, des transformations de contrats aidés ou des CDD annuels en CDD de 3 ans... voire des recrutements pour remplacer des AESH qui ont préféré quitter la fonction !
<i>Une augmentation de la quotité de temps de travail</i>	C'est l'ajustement des salaires sur le nombre d'heures effectivement passées auprès des élèves (ex : certains passent d'un mi-temps à une quotité de 52 % : gain mensuel d'environ 10 euros !)
<i>Des contrats « moins précaires »</i>	Les dits contrats n'ont pas été envoyés aux collègues AESH. Ils n'ont pas pu être signés à temps pour la rentrée et les retards de rémunération ont été massifs.
<i>Un interlocuteur unique (mail et téléphone) à destination de tous</i>	Ce guichet unique départemental est présenté comme la solution pour parents, enseignants et AESH... Il n'a pas été opérationnel immédiatement à la rentrée dans de nombreux départements. Il a surtout servi à balader les AESH de service en service pour ce qui concernait leur contrat, et leur affectation dans les écoles et établissements. Les appels ont été très nombreux, certes, mais surtout liés à la situation administrative inadmissible de la rentrée 2019.
<i>Une amélioration des rémunérations</i>	Il y a urgence ! Les services de gestion sont débordés, et les retards encore nombreux... Il manque des éléments de rémunération... l'indemnité compensatrice de la CSG, le supplément familial de traitement... Les avances sur salaire de septembre ont été nettement insuffisantes, renforçant la difficulté quotidienne des collègues déjà régulièrement « sur le fil », avec leur faible rémunération et leur temps partiel imposé.
<i>Formation et frais de déplacements</i>	Les AESH n'ont toujours pas été destinataires d'une information sur leurs interlocuteurs administratifs... Comment sont-ils informés des plans de formation ? Comment s'inscrivent-ils ? Faut-il demander à bénéficier d'une prise en charge des frais de déplacement ? Comment faire état des kilomètres parcourus (accès au logiciel) ?



Béatrice BRUYERE



Moi, professionnel de l'école inclusive

# ÉVALUATIONS NATIONALES CP/CE1

## Beaucoup à redire

### Moi, professeur des écoles



**A** la lecture du rapport de l'Inspection Générale (IG) sur les évaluations CP/CE1 de septembre 2019, le constat est accablant : ce dispositif est loin de faire ses preuves tellement les conditions de passation sont disparates. **Il ne peut en aucun cas constituer une preuve scientifique sur laquelle appuyer une politique ministérielle qui serait suivie d'injonctions pédagogiques.**

Le regard des équipes des écoles retenues dans le panel est généralement positif mais un tiers reste à convaincre.

Alors que les 43 écoles retenues par les DASEN eux-mêmes et malgré la présence des IG dans les classes lors de la passation, les enseignants n'ont pas tous respecté les consignes de passation, les jugeant inadaptées.

Lors des entretiens avec les enseignants, ce sont **les épreuves de mathématiques** qui ont été les plus critiquées : seule la moitié des exercices est appréciée par les équipes interrogées. **Les épreuves de français** semblent davantage correspondre à ce que des élèves de ces niveaux devraient savoir faire.

Les documents d'aide fournis par Eduscol sont soit inconnus, soit inutilisés par la majorité des enseignants interrogés. C'est l'une des problématiques du protocole, il n'y a pas assez de temps dédiés pour que les enseignants s'en saisissent.

>>> La transmission des résultats aux familles existe dans la majorité des cas même si des équipes s'y refusent, jugeant que les résultats ne reflètent pas le niveau des élèves.

**Le SE-Unsa S'agace !** Il serait « temps » que notre ministère prenne en compte le besoin de formation nécessaire à la problématique globale de ces évaluations. C'est surtout vrai s'agissant de la remédiation que le protocole impose. Les enseignants, débordés de travail, n'en peuvent plus d'être renvoyés à de « l'autoformation » via Eduscol, sur un temps disponible qui n'existe plus....

#### NOS INQUIETUDES

Oui, c'est une évidence, les résultats des évaluations de début de CP mesurent les acquis des élèves de GS et, par voie de conséquence, les pratiques des PE de cycle 1...

Il est légitime que les enseignant.es de maternelle s'interrogent : le ministre de l'Education Nationale a sollicité le Conseil Supérieur des programmes et Stanislas Dehaene, neuro-scientifique. Au centre des préoccupations : prévoir des pistes d'aménagements des programmes de 2015 et identifier les efforts pédagogiques à mener dès la maternelle.

La communauté éducative a fait consensus sur ces programmes et dit NON au bachotage. Elle attire l'attention sur la nécessité de poursuivre la réduction des effectifs en maternelle et la formation en pratiques pédagogiques innovantes pour la prise en compte de l'élève en tant qu'individu.

Les Evaluations CP/CE1...

Et mon avis alors ?



Patrick MAUREY

# Bulletin d'adhésion



J'adhère en ligne



www.se-unsa.org

**SITUATION PERSONNELLE**

**Nouvel adhérent**     **Renouvellement**  
 Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
 Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 Adresse mail : \_\_\_\_\_  
 Département de rattachement administratif : \_\_\_\_\_  
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : \_\_\_\_\_

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

**JE SUIS**     Titulaire     Stagiaire  
**Corps :**  
 Instituteur     Pt     Certifié     Cpe     Plp     Peps     Agrégé     Bi-admissible  
 Ai     Proc     Ce d'Esp     PsyEn (option : \_\_\_\_\_)  
 Je suis remplaçant  (précisez : \_\_\_\_\_)  
**Ma discipline 2<sup>nd</sup> degré** : \_\_\_\_\_  
**Fonctions particulières** (adjoint, directeur, Asst, tuteur, formateur) : \_\_\_\_\_  
**JE SUIS**     Étudiant     Evr  
**JE SUIS NON-TITULAIRE**     Suppléant     Acti     Actp (précisez les fonctions) : \_\_\_\_\_  
 Contractuel Enseignant, Ce, Cpe. (précisez) : \_\_\_\_\_  
 Contrat aidé (Cu)     Assistant handicap     Aide administrative  
**JE SUIS**     Retraité  
 Classe normale     Hors classe     Classe exceptionnelle  
 Temps complet     C.M. C.D     Disponibilité  
 Temps partiel : \_\_\_\_\_ %     Congé parental : \_\_\_\_\_  
 Échelon : \_\_\_\_\_ Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_  
 Mode de paiement     Chèque     Paiements fractionnés automatiques\*  
 Première demande     Renouvellement

\*autorisation de prélèvement à décaisser à votre section départementale

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : \_\_\_\_\_

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**CRÉDIT D'IMPÔTS : 66 % de votre cotisation**

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant de 35 € annuels.

**TITULAIRES**

CLASSE NORMALE	E C H E L O N S										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	163	165	169	174	179	189	202	216	231	248	
Agrégé	184	186	199	212	225	241	259	278	295	307	
Bi-Admissible		166	174	184	191	201	216	232	248	259	
Instituteur				146	149	152	160	168	179	195	
PEGC, CE-EPS, AE				149	157	164	173	182	192	203	

**NON TITULAIRES**

AED AESH PEC	CONTRACTUEL		
	indice < 400	indice de 401 à 500	indice > 500
50	105	137	171

**ENTRÉE DANS LE MÉTIER**

ETUDIANT, EAP, AED prépro	STAGIAIRE
41	89

**SITUATIONS PARTICULIÈRES**

Disponibilité, congé parental	41
Temps partiel, Congé formation	Prorata du salaire

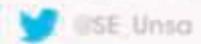
HORS-CLASSE	1	2	3	4	5	6	HeA1	HeA2	HeA3
	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	213	228	243	263	280	295		
PEGC, CE-EPS	172	181	192	203	230	247			
Agrégé	278	295	307				329	342	360

CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	2	3	4	5	HeA'1	HeA'2	HeA'3	HEB1	HEB2	HEB3
	Agrégé	307					329	342	360	360	373
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	257	272	287	307		329	342	360			
PEGC, CE-EPS	230	249	263	280	295						

**RETRAITÉS**

Pension < 1400 €	Pension entre 1400 et 1850 €	Pension > 1850 €
105	129	139

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Découvrez, échangez, partagez, sur nos blogs



notremetier.se-unsa.org



ecolededemain.wordpress.com

# Le Syndicat des Enseignants de l'UNSA

## une équipe 2nd degré à votre écoute



Bourse du Travail - 32 Avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Tél : 04 76 23 38 54 - mail : [ac-grenoble@se-uns.org](mailto:ac-grenoble@se-uns.org)

site : <http://sections.se-uns.org/grenoble>



### INFORMER, ACCOMPAGNER, DEFENDRE

- par téléphone ou à la Bourse du Travail,
- par mail et dans les INSPÉ de l'académie.



#### Certifiés/Agrégés

**Sophie DESCAZAUX**

[sophie.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:sophie.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### Professeurs d'EPS

**Marie-Françoise PUTOUD**

[mf.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:mf.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### PLP

**Christiane LIEVOUX**

[christiane.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:christiane.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### Professeurs contractuels

**Mylène MOUNIER**

[mylene.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:mylene.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### Secrétaire académique

**Serge RAVEL**

[serge.ravel.se.unsa@gmail.com](mailto:serge.ravel.se.unsa@gmail.com)



#### Trésorier

**Michel MARTINET**

[michel.martinet@se-uns.org](mailto:michel.martinet@se-uns.org)



#### Personnels d'éducation

**Frédéric ZMARZLY**

[fredz.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:fredz.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### AED

**Romain CARTIER-LANGE**

[rcl.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:rcl.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### Entrants dans le métier

**Nelly RENAUD**

[nelly.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:nelly.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### PsyEN

**Annie COMBET**

[psyen.se.unsa.grenoble@gmail.com](mailto:psyen.se.unsa.grenoble@gmail.com)



#### Professeurs des écoles

**Patrick MAUREY**

[38@se-uns.org](mailto:38@se-uns.org)

**L'école inclusive (AESH, SEGPA, ULIS, EREA,...)**  
Contactez vos sections départementales

### Vos élus en CAPA, CCP et CCSA

**CAPA PLP** : Hélène LABROUSSE (38) - suppléante : Julie FIDRY (26)

**CAPA PsyEN** : Cécile HOZENAT (07) - suppléante : Sophie SPALANZANI (38)

**CAPA CPE** : Danièle MINGONE (38), Walter MODESTO (73), Valérie PRETTE (38), Frédéric ZMARZLY (38)

**Suppléants** : Isabelle WIART (74), Patrick GAXOTTE (38), Catherine COLLOUD (74), Emeline GOUYGOU (38)

**CAPA Certifiés** : Sophie DESCAZAUX (38) - Julien JOLY (74) - suppléantes : Catherine NOVEL (38) - Nelly RENAUD (38)

**CCP non-tit AED / AESH** : Romain CARTIER-LANGE (38) - suppléante : Marie-Noëlle SARTER (38)

**CCP Dir. SEGPA** : Isabelle DECHAUX (38) - suppléante : Céline ANXIONNAZ GUISLAIN (73)

**CCSA directeurs d'établissements spécialisés** : Cédric LASSUS (73), Sylvie FARRE (73)

**suppléants** : Nathalie DEMANGEAT (73), François HENNARD (73)

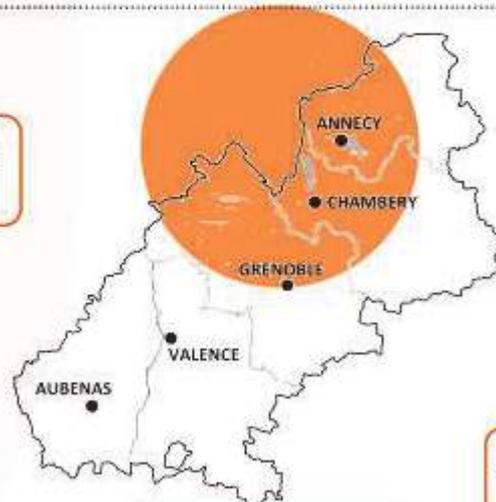
Les secrétaires  
départementaux



**Isère**  
**Patrick MAUREY**  
04 76 23 38 54  
[38@se-uns.org](mailto:38@se-uns.org)



**Ardèche**  
**François LAPPE**  
04 75 35 58 83  
[07@se-uns.org](mailto:07@se-uns.org)



**Haute-Savoie**  
**Emmanuel FUSS**  
04 50 39 73 85  
[74@se-uns.org](mailto:74@se-uns.org)



**Savoie**  
**Ludovic BERENGER**  
04 79 62 28 72  
[73@se-uns.org](mailto:73@se-uns.org)



**Drôme**  
**Audrey BONHOURE**  
04 75 82 83 18  
[26@se-uns.org](mailto:26@se-uns.org)



Pour recevoir nos brochures, contactez **votre correspondant d'établissement, votre section départementale** ou **la section académique du SE-Unsa**